

Services à domicile

Auteur:Paul-Marie FLOURIOT<pm.flouriot@opale-sud.com>

De plus en plus de personnes souhaitent rester chez elles, avec leurs meubles et leurs souvenirs. C'est pour répondre à ce besoin grandissant que le C.C.A.S a développé des services qui facilitent le maintien à domicile.

Service d'Aide à Domicile (S.A.D.)

Rôle de l'aide à domicile : a pour mission de veiller au confort physique et moral de la personne aidée dans le cadre de son maintien à domicile. Elle assure un lien social, ainsi qu'un certain nombre de tâches diverses.

Service d'Auxiliaire de Vie (S.A.V.)

Dans le cadre d'un plan d'aide qui peut aller jusqu'à 7 jours sur 7, la mission d'une auxiliaire de vie est d'intervenir auprès des personnes très dépendantes ayant nécessairement besoin de recourir à une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie.

Service de Soins à Domicile (S.S.A.D.)

Il apporte son aide dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie aux personnes ayant perdu leur autonomie physique ou mentale temporairement ou définitivement.

Autre services : A.P.A. (Aide Personnalisée à l'Autonomie), portage de repas à domicile, transports...

Pour tout renseignement, s'adresser au C.C.A.S. de votre commune